



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'indemnisation pour occupation de terrain à LA PETITE PIERRE, le long de la RD 178

Rapport n° CP/2017/207

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une indemnisation à un particulier pour l'occupation par le Département du Bas-Rhin d'une parcelle de terrain privée à LA PETITE PIERRE, le long de la RD 178 dans le cadre des travaux de réfection d'une canalisation départementale.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi pour traiter le problème d'écoulement d'eaux pluviales le long de la RD 178 à La Petite Pierre au lieu-dit le Kohlthal. En effet, quelques riverains de ce secteur subissent des nuisances par une mauvaise gestion des eaux pluviales présentes sur la chaussée du fait que le dévers de la route est orienté vers les propriétés privées supportant des habitations.

Outre cette problématique de profil en travers de la chaussée, il est apparu que le Département du Bas-Rhin devait intervenir pour entretenir une canalisation enterrée et implantée en partie sur ces propriétés privées.

Cette canalisation, propriété du Département, a pour origine un collecteur qui se trouve sur la parcelle mitoyenne appartenant également au Département du Bas-Rhin.

Afin de faciliter l'organisation de ce chantier en limitant les nuisances liées à l'exploitation de la RD précitée, un propriétaire riverain a accepté que le Département utilise une partie de sa propriété cadastrée en section AM n° 19 pour stocker des matériaux de voirie le temps de ces travaux d'infrastructure.

En conséquence et en vertu de l'article L.3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à la Commission Permanente de décider du versement d'une indemnité de 1 626,62 € au titre de l'occupation temporaire d'une partie de la parcelle section AM n° 19. Ce montant correspond au coût pratiqué pour ce type de mise à disposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25821	67-678-621	100 000,00 €	96 993,94 €	1 626,62 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide du versement d'une indemnisation pour l'occupation, nécessaire dans le cadre de la réfection d'une canalisation départementale, d'une parcelle de terrain privée à LA PETITE PIERRE, le long de la RD 178 pour un montant total de 1 626,62 €.

Strasbourg, le 03/05/17

Le Président,



Frédéric BIERRY